

Après diverses considérations historiques, M. Desgrand parle de la doctrine de Confucius, doctrine qui a une grande analogie avec le judaïsme et le christianisme. Il défend le philosophe chinois de l'imputation de scepticisme qu'a portée contre lui le baron Hübnér. Un être suprême créateur, provident, rémunérateur et vengeur ; un empereur, fils du Ciel, père de ses sujets qu'il récompense et punit ; le culte des ancêtres ; voilà la religion officielle. Étant donné un pouvoir absolu qui dispose par ces principes, de toute l'autorité civile et religieuse, il n'est pas malaisé de comprendre pourquoi la Chine est demeurée stationnaire. Chacun a continué à faire ce que faisaient ses pères : de là le goût général de l'agriculture, l'amour de la famille, partant une population nombreuse, enfin en toutes choses la routine. Depuis que le bouddhisme s'est introduit en Chine, le bon goût artistique s'est affaibli et la civilisation générale a baissé. Les doctrines chrétiennes n'ont pu encore pénétrer sérieusement chez ces populations : mais missionnaires et commerçants rivalisent de zèle et finiront par ouvrir aux idées de l'Occident ce pays si longtemps fermé aux étrangers.

Cette lecture est vivement applaudie.

M. Dru lit une pièce de vers intitulée : *Les volontaires du Rhône en 1870*. Renvoyée au Comité de publication.

La séance est levée à neuf heures et demie.

*Séance du 20 avril 1882.* — Présidence de M. J. Bonnel. — M. le Président présente à la Société les nouveaux titulaires, MM. Rodier et Michalet et leur souhaite la bienvenue. Il donne connaissance de la candidature de M. Didelot, ancien proviseur : cette candidature est appuyée.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. Million, avocat, qui, élu député, donne sa démission de membre titulaire et demande à être reçu membre honoraire. La Société statuera, dans sa prochaine séance, sur ces deux candidatures.

La parole est donnée à M. Dru pour la lecture du procès-verbal du banquet annuel. Ce procès-verbal en vers, plein d'esprit et d'humour, est vivement applaudi.

La séance est levée à neuf heures.

---